

Fiche d'inscription

Séjour été 2018, Groupement des AFR

Montmiral
22 juil-27 juillet

Ne pas remplir	
QF	Tarif
Carte	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Total	
Dossier complet <input type="checkbox"/>	

Le père Nom : Prénom :

La mère Nom : Prénom :

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Vie maritale Célibataire Veuf(ve)

Régime : CAF MSA Autre N° d'allocataire

Enfant à inscrire : Nom	Prénom	Sexe(G/F)	Date de naissance	Age
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Responsable de l'enfant : père mère autre

Adresse mail : Adresse :

Numéro de téléphone

<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>
<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>

Personnes à prévenir en cas d'accident		Personnes habilitées à récupérer l'enfant	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vaccinations : Vous pouvez soit remplir le tableau soit nous faire une copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant

Diphtérie <input type="checkbox"/> oui Dates du rappel <input type="text"/>	Tétanos <input type="checkbox"/> oui Dates du rappel <input type="text"/>	Poliomyélite <input type="checkbox"/> oui Dates du rappel <input type="text"/>	Ou DT polio <input type="checkbox"/> oui Dates du rappel <input type="text"/>
--	--	---	--

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Allergies :

Asthme oui Médicamenteuse oui Autres oui Alimentaire oui Enfant végétarien oui

Ne mange pas de porc Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre et/ou les recommandations utiles des parents, précisez si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...

Nom et téléphone du médecin traitant

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. date : Signature :

Fonctionnement des séjours de vacances : les années de naissance propres à chaque séjour sont stipulées sur la plaquette d'information. Les enfants n'ayant pas l'âge requis pour la classe d'âge de la semaine considérée ne seront pas acceptés.

Tarification : le tarif est fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole. Les tarifs pour les quotients inférieurs à 800 € sont sous réserve que la famille soit en possession de ses bons MSA ou de Pour les allocataires MSA, les bons vacances MSA sont eux aussi idem pour les bons CAF de la Drome... exception faite pour ceux de la CAF de la Loire. Pour le règlement sont acceptés les chèques vacances, aides Comité d'entreprise et les CESU.

Adhésion : une adhésion annuelle par famille est obligatoire. Si la famille est déjà titulaire d'une carte Familles Rurales 2015 celle-ci devra être présentée et ne sera pas facturée.

Affaires personnelles : les enfants ne devront avoir sur eux ni allumette, ni briquet, ni objet de valeur, ni objet coupant. La responsabilité de l'association ne pourrait être engagée en cas de perte ou vol de vêtements de marque, jouets de valeurs (console de jeux,...) ou portables. L'équipe se réserve le droit de confisquer tout objet inutile au bon fonctionnement du centre avant de le restituer aux parents. Les dégâts occasionnés par les enfants tels que vitres brisées sont à la charge des parents. Une « valise type » sera proposée aux parents rassemblant les habits et effets personnels nécessaires (duvet, serviette,...). L'argent de poche devra être indiqué par les familles, afin que l'équipe d'animation puisse gérer son utilisation.

Les conditions d'exclusion : tout enfant dont le comportement pourra être évalué comme dangereux pour l'enfant, ou une personne du groupe par l'équipe d'animation, pourra être exclu. Les parents devront venir chercher l'enfant.

Maladies et traitements : En cas d'accident, vous autorisez l'équipe d'animation à faire soigner votre enfant et à faire pratiquer toute intervention urgente, selon les prescriptions du corps médical et vous vous engagez à rembourser tous frais médicaux. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. En cas de PIA merci de transmettre le document afin de prendre en compte celui-ci.

Assurance : l'association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Cette police d'assurance couvre les dommages subits en cas de défaut d'organisation et de reconnaissance de sa responsabilité dans l'événement. **Conformément à l'article L227-5 du Code de l'action sociale et des familles nous vous recommandons de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposé votre enfant pour les activités auxquelles il participe.**

Restauration : les repas et goûters sont équilibrés et fournis par la structure. Il est demandé de ne prévoir aucune nourriture supplémentaire, sauf en cas d'obligation médicale.

Projet pédagogique : il peut être consulté par les parents. Les activités sont choisies et organisées par l'équipe pédagogique en tenant compte de l'intérêt des enfants. Les activités programmées sur les plaquettes peuvent être modifiées ou annulées pour raisons climatiques ou exceptionnelles. Pour la bonne marche du séjour, il est demandé aux familles de limiter au maximum les appels auprès du directeur du séjour.

L'arrivée et le départ de l'enfant : les parents assurent le transport de leur enfant jusqu'au lieu du séjour. Des temps d'accueil et de départ échelonnés sont prévus par les équipes d'animation. Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin des camps, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée. Si la ou les personnes autorisée(s) ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture du centre, le directeur les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.

Transport activité : l'inscription des enfants, engage les parents à accepter que leurs enfants soient transportés par des moyens de transports et des transporteurs reconnus dans le cadre des activités des séjours.

L'inscription et dossier administratif : l'inscription est effective, sous réserve de places disponibles, à réception de la fiche d'inscription, fiche sanitaire, du présent règlement de fonctionnement, du chèque d'acompte de 50 €, du chèque du solde du coût du séjour, du règlement ou de la présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours.

Acompte et annulation : les acomptes sont encaissés au 1er juillet. L'intégralité du règlement doit être versée au moins 15 jours avant le début du séjour. Les chèques du solde du prix du séjour seront encaissés fin juillet. En cas d'annulation pour force majeure (maladie, etc.), le séjour ne sera pas facturé (sur présentation d'un justificatif). Chaque annulation, autre qu'un cas de force majeure, sera facturée de la manière suivante :

- Annulation à plus de 30 jours du début du séjour : 20 % du séjour sera retenu.
- Annulation à plus de 7 jours du début du séjour : 50 % du séjour sera retenu.
- Annulation à moins de 7 jours du début du séjour : l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

Toute annulation doit être rédigée et envoyée par l'intermédiaire d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les séjours peuvent être annulés par l'organisateur, en cas d'effectif insuffisant. Le séjour sera alors intégralement remboursé sans aucune indemnité supplémentaire. La carte d'adhérent à l'association ne sera remboursée uniquement pour le cas où l'organisateur annulerait le séjour ; dans toutes les autres situations, elle restera à la charge de la famille.

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des séjours et en accepte les différentes modalités.

Date : Signature :

Document à conserver



Pour vous inscrire

Séjour été 2018, Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche

Inscription

Merci de nous retourner la fiche d'inscription/sanitaire et le règlement intérieur signé.

Règlement

Les tarifs des camps sont établis en fonction de votre quotient familial, celui ci est disponible sur votre espace personnel CAF ou contactez nous avec votre numéro d'allocataire CAF et nous vous l'indiquerons.

Merci de joindre votre chèque d'acompte (encaissé début juillet) le chèque du solde du prix (encaissé fin juillet) des camps et le chèque de 26 € d'adhésion sauf si vous êtes adhérent familles rurales (faire une copie de votre carte dans ce cas).

Si vous payez en **chèques vacances**, il est préférable de nous les remettre en mains propres ou en lettre avec AR.

Si vous **souhaitez échelonner les paiements**, merci de nous l'indiquer avec des post-it sur les chèques avec les dates de remise en banque souhaitées

Merci de joindre vos bons MSA 2018 signés

Adresse d'envoi des documents : Groupement des AFR, 37 rue Boissy d'Anglas, 07100 ANNONAY

Accueil du public et téléphonique le matin les lundis, mardis, jeudis 04 75 32 19 58



Trousseau des affaires à prendre

Séjour été 2018, Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche

Les affaires suivantes sont une recommandation afin de ne rien oublier et ne pas surcharger les valises des enfants

<ul style="list-style-type: none">- Des shorts ou bermudas d'été- Des T-Shirts- Sous-vêtements (slips, culottes, paires de chaussettes...)- 2 pulls (dont 1 pull chaud)- 2 pantalons- 1 veste de pluie, ou K-WAY- 1 pyjama- 1 casquette ou bérêt- 2 paires de baskets et éventuellement une paire de claquettes, sandales ou tongs- 1 short de bain ou maillot de bain- 1 ou 2 serviettes de bain	<ul style="list-style-type: none">- Un nécessaire de toilette (brosse à dent, savon ou gel douche...)- Un duvet, sac de couchage- Un petit matelas de camping- Une lampe de poche- Un tube de crème solaire- Un petit sac et une gourde- les habits pour l'équitation (bottes, jean)
---	--

Nous conseillons aux parents de marquer à leur nom les affaires de leurs enfants (sur les étiquettes par exemple).

L'équipe dispose d'un stock de jeux de sociétés, livres... Certains livres, jeux peuvent cependant être apportés par les enfants (jeux de sociétés, cartes...). Les objets de valeurs sont fortement déconseillés (I-Pod, consoles, téléphones portables, jeux de valeurs...). L'équipe ne prendra pas la responsabilité de ces objets et ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou vol. L'utilisation de ces objets sera limitée durant le séjour.

Il est possible de prévoir de l'argent de poche (moins de 10 €) pour l'enfant.